

Recht fondé après l'abolition de la censure et qui doit son nom protestataire à son intention de défendre la cause du vicaire apostolique contre le gallicanisme des gouvernants et la propagande des radicaux, est dénoncé comme partisan du suffrage universel. Le conseil se demande jusqu'où ce journal poussera « ses tentatives subversives de la loi ». ¹⁾ Le même journal affiche avec ostentation sa détermination de combattre le gouvernement et les Etats nouvellement élus et dénonce l'ancienne loi électorale antidémocratique. Le *Courrier* et les gazettes de Diekirch et d'Echternach sont à peine moins violents. L'effervescence court toujours le plat pays d'où partent des pétitions collectives vitupérant contre les fonctionnaires, les « usuriers des campagnes » et les lois impopulaires. La suppression de la Chancellerie, du contingent fédéral, l'abolition du cens électoral, le rétablissement de la liberté d'enseignement sont réclamés par de nombreuses communes.

Le développement confus de la crise se manifeste à La Haye par la tension croissante entre le chancelier et le roi. Le premier écrit ses rapports d'une encre de plus en plus acerbe. « J'ai à peu près prédit à Votre Majesté tout ce qui est arrivé ; c'est une triste consolation sans doute, mais si mon rapport du 3 mars avait été pris en considération on crierait partout : Vive le roi ! » ²⁾ Blochausen déplore que l'hésitation du roi, puis ses décisions tardives aient, sans modifier le fond du débat, contribué à en charger l'atmosphère. Le conflit qui l'oppose au souverain, au moins sur la méthode, se fait jour dans des imprécations contre la personne royale qui a sacrifié l'ordre public « à des vues étrangères aux intérêts du pays ». « Sire, désormais que Votre Majesté conserve le Grand-Duché ou non, c'en est fait pour Elle de l'attachement des Luxembourgeois ». ³⁾ L'humeur du chancelier est encore exaltée par l'opposition qui se manifeste dans le pays et jusque dans le conseil gouvernemental contre l'institution de la chancellerie « trop coûteuse ». Dès lors Blochausen n'a plus qu'une idée : partir en beauté. Adoptant le voeu général il informe le gouvernement de son désir de quitter une fonction désormais inutile. L'expérience qu'il en a faite depuis cinq ans l'a confirmé dans cette opinion, « surtout en présence de certaine influence qui a fini par bouleverser notre pays. » ⁴⁾ Pour achever la rupture avec le roi Blochausen saisit le premier prétexte venu. Guillaume II ayant désiré l'adjonction au collège gouvernemental de deux personnalités modérées (Willmar et Antoine Pescatore), le chancelier juge cette mesure « maladroite » et contraire aux intérêts du pays. « Ce sont ces considérations, écrit-il au roi, qui m'ont déterminé à ne pas adresser hier au Conseil de Gou-

¹⁾ Le gouvernement à Blochausen, 31 mars. AGL. Chanc. N° 7.

²⁾ Blochausen au roi, 20 mars *ibid.*

³⁾ Lettre du 22 mars, *ibid.*

⁴⁾ Blochausen au gouverneur, 28 mars. AGL. Chanc. N° 17.